

Département du Finistère
Communauté de communes du Haut Pays Bigouden
Commune de Pouldreuzic

Révision du zonage d'assainissement de la commune de Pouldreuzic

ENQUETE PUBLIQUE



CONCLUSIONS ET AVIS

Période d'enquête : 28 juillet au 28 août 2017
Référence TA E17000190/35
Commissaire enquêteur : Joël LAPORTE

A - PRESENTATION DU PROJET

Objet de l'enquête.

Cette enquête publique a pour objet le projet de révision du zonage d'assainissement de la commune de Pouldreuzic.

Le Projet

La révision du zonage d'assainissement de Pouldreuzic a pour but de le mettre en conformité le zonage d'assainissement avec les extensions de réseau déjà réalisées (régularisation) et de prendre en compte un projet d'extension du réseau d'assainissement collectif à certains secteurs du centre bourgs non encore raccordés ainsi qu'au quartier de Kervisigou où la nature des terrains et la taille des parcelles rendent l'assainissement individuel problématique.

Le zonage d'assainissement du secteur de Penhors qui dessert l'ensemble des terrains urbanisés est inchangé. Ce secteur dispose de sa propre station d'épuration qui traite convenablement la charge reçue.

Le réseau de collecte du bourg est depuis 2012 dirigé vers la station de traitement de Plovezet qui, après révision du zonage d'assainissement collectif de cette commune, présente une marge de traitement qui peut être utilisée pour les besoins de Pouldreuzic.

L'extension du réseau permettra le raccordement de 100 logements existants et de 60 logements potentiels soit une population de 352 équivalents habitants. A l'issue de la révision de zonage il restera, sur la station de Plovezet, une capacité théorique réservée à Pouldreuzic de 25 branchements équivalent à 55 habitants.

B – DEROULEMENT DE L'ENQUETE

Huit personnes se sont rendues aux permanences tenues en mairie de Pouldreuzic. Un couple et une personne se sont déplacés pour simplement s'informer. Les autres personnes avaient un intérêt particulier à faire connaître à la collectivité.

Les rencontres se sont déroulées dans la plus grande sérénité.

Aucune observation n'a été portée sur les registres d'enquête déposés en mairie et au siège de la communauté de communes.

Un courrier a été adressé au commissaire enquêteur à la mairie de Pouldreuzic (CO02), un autre au siège de la communauté de communes (CO01).

Un courrier m'a été remis en main propre lors de la troisième permanence. Je l'ai pris en compte bien qu'il soit adressé par erreur au maire de la commune (CO03).

Un courrier électronique a été relevé sur l'adresse électronique de la communauté de commune (CE01)

| Lieux | | Participation aux permanences | | | Observations déposées | | |
|-------|--------|-------------------------------|-----------|--------------|-------------------------|----------|-----------|
| | | Nombre | | | Nombre | | |
| | | Perm. | Entretien | Pers. reçues | Manuscrite sur registre | Courrier | Courriels |
| 01 | Mairie | 4 | 6 | 8 | 0 | 2 | 0 |
| 02 | CCHPB | | | | 0 | 1 | 1 |

C - CONCLUSIONS

Mes conclusions s'appuient sur l'analyse des documents que j'ai pu conduire, consignées dans mon rapport d'enquête, les observations du public, les questions que j'ai posées au maître d'ouvrage et le mémoire en réponse de celui-ci.

Le projet d'extension du réseau du bourg en plus de prévenir les risques de pollution liés aux difficultés rencontrées (faible surface des terrains , aptitude des sols médiocre) par les systèmes d'assainissement individuel de la cité de Kervisigou permet de raccorder une large partie du secteur sud-ouest du bourg dans la limite des conditions topographique des lieux.

En prenant en compte le raccordement d'un secteur de friche au nord-est du bourg l'extension du réseau facilitera la mise en œuvre du projet urbain en cours de réflexion par la commune de Pouldreuzic.

L'incidence de ces travaux sur le coût de l'assainissement dans la communauté de communes du Haut Pays bigouden est minime et la participation demandée aux riverains pour leur propre branchement est très abordable.

Cette extension a été étudié après la prise en compte des besoins de la commune de Plozévet.

Après la mise en œuvre de cette extension, il ne restera à la commune de Pouldreuzic qu'une marge de 25 branchements potentiels. Dans ses orientations d'aménagement, le futur document d'urbanisme de la commune devra prendre en compte cette contrainte pour définir une urbanité compatible avec le recours aux solutions les plus performantes d'assainissement individuel.

La majorité des personnes qui sont déplacées lors de l'enquête l'ont fait pour solliciter une extension du réseau à leurs constructions située dans l'ancien lotissement communal de l'impasse des Ajoncs. Les services de la communauté de communes, à la suite de l'envoi de la synthèse des observations, ont étudié cette possibilité.

Les difficultés techniques rencontrées (topographie défavorable, présence de réseaux), entraîne un coût excessif. La taille des parcelles et la nature du terrain permettent de recourir à d'autres solutions.

Le zonage d'assainissement collectif de Penhors reste inchangé, le réseau existant desservant la totalité des terrains urbanisables au sens du PLU en cours mais il devra certainement évoluer lors de la révision de celui-ci qui devra intégrer une application plus stricte de la loi littorale.

D - AVIS

Vu la délibération du 28 novembre 2017 de la communauté de communes du Haut Pays bigouden approuvant la révision du zonage d'assainissement de la commune de Pouldreuzic,

Vu l'arrêté du 6 juillet 2017 prescrivant la mise à l'enquête de ce projet de révision,

vu la publication de l'avis d'enquête et l'accomplissement des formalités d'affichage,

vu l'avis de la MRAe de Bretagne,

vu le dossier d'enquête à disposition du public,

vu les observations du public au cours de l'enquête,

vu le mémoire en réponse de la Communauté de communes,

vu le SCOT Ouest Cornouaille,

vu le SAGE Ouest Cornouaille,

vu le PLU de la commune de Pouldreuzic,

vu l'étude urbaine pour l'aménagement et la revitalisation du centre bourg de Pouldreuzic de 2016

vu les remarques de la DDTM concernant la constructibilité de certains secteurs de la commune au regard de la loi littorale,

après visite des lieux et entretien avec le maître d'ouvrage et ses techniciens,

je considère :

- que le dossier soumis à l'enquête publique était clair et complet et facilement accessible au public,
- que le mémoire en réponse du maître d'ouvrage a apporté les informations complémentaires nécessaires (contributions financières, délais et conditions des travaux),
- que l'extension du réseau d'assainissement dans le secteur sud-ouest de la commune est justifiée par la résolution des problèmes environnementaux qu'elle apportera,
- que l'extension du réseau d'assainissement sur des terrains en friche proche du centre bourg permettra de mettre en œuvre les propositions de l'étude urbaine réalisée en 2016,
- que le projet d'extension du réseau respecte la capacité de la station de Plozévet et les besoins liés au développement de cette commune.
- que ce projet présente un équilibre entre la population desservie, les difficultés techniques liées à la topographie des secteurs et les coûts engendrés.
- que la demande d'extension du réseau aux maisons de l'impasse des Ajoncs ne peut pas être prise en compte du fait de son incidence économique et des autres solutions à disposition de ces propriétaires,
- que le réseau d'assainissement du secteur de Penhors permet de répondre aux besoins d'urbanisation de ce hameau.

Je considère cependant que :

- les habitants du lotissement communal de l'impasse des Ajoncs ont fait part des difficultés rencontrées avec leurs système d'assainissement individuel et qu'une réponse adaptée est nécessaire,
- les contraintes liées aux limites de possibilité d'évolution future du réseau d'assainissement collectif devront trouver une traduction dans le futur document d'urbanisme de la commune de Pouldreuzic.

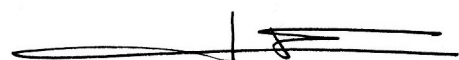
Ces constats et considérants établis,

j'émet un avis favorable au projet de révision du zonage d'assainissement de la commune de Pouldreuzic,

J'y ajoute à titre de recommandation

- d'apporter une assistance spécifique aux colotis de l'impasse des Ajoncs pour leur permettre de trouver des solutions techniquement et économiquement satisfaisantes à la rénovation de leur système d'assainissement
- de prendre en compte finement la problématique d'assainissement lors de la prochaine révision du PLU de Pouldreuz

Le 26 septembre 2017



Joël LAPORTE
Commissaire enquêteur